

- CAP LOCALE DU 08 NOVEMBRE 2010 - GESTION PUBLIQUE -

Compte rendu de la CAP B:

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Monsieur Claude VAUCHOT. La CFDT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie Wimetz remplissant cette tâche pour l'Administration.

L'ordre du jour pour la CAP n° 2 (cadre B) était :

1. Procès-verbal de la CAPL n° 2 du 20/09/2010
2. Fiches des postes qui feront l'objet du mouvement spécifique
3. Affectation sur le SIP de MONTREUIL / MER
4. Questions diverses

1 > Procès-verbal de la CAPL n° 2 du 20/09/2010 :

Pas d'observation de la part des OS

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

2 > Fiches des postes qui feront l'objet du mouvement spécifique:

Des postes comptables connaissent régulièrement des problèmes d'affectation de personnel, depuis plusieurs années. La situation de forte vacance structurelle pousse l'administration à effectuer un mouvement spécifique sur ces postes en vacance d'emploi.

Dans ces conditions, le poste d'ARRAS CH (1B), proposé par la CAPL sera soumis à l'examen de la CAP Centrale, chargée de statuer sur les postes à retenir au mouvement national spécifique de mutation pour l'année 2011 avec affectation au 1/7/2011. Nos élus Force Ouvrière en CAP Centrale défendront le dossier du Pas de Calais.

Rappelons en effet que ce type de mutation nationale est destiné à des postes qui font l'objet d'une vacance d'emploi structurelle liée à leur isolement de par leur situation géographique, ou de par leur localisation dans des départements où la vie est réputée plus chère ou encore, du fait de la répartition démographique particulière.

A Force Ouvrière, nous tenons beaucoup à ce mouvement spécifique car il permet de combler des vacances d'emplois dans des postes parfois isolés ou à l'attractivité faible. De plus, cela permet aux collègues qui subissent à longueur d'année(s) une ou plusieurs vacances d'emplois, de voir arriver de l'extérieur une personne et d'assurer la pérennité de son emploi pour au moins trois ans, si tant est que l'on trouve un candidat pour le poste.

Afin de renforcer le dossier, la délégation Force Ouvrière a donc demandé et obtenu que soit ajouté dans les caractéristiques spécifiques du poste que le manque d'attractivité de celui ci est constant depuis 4 ans, et non pas uniquement depuis avril 2009 comme indiqué dans le document initial.

Votes :

- Parité administrative : > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

3 > Affectation sur le SIP de MONTREUIL / MER

L'administration a demandé à M.VANHOYE Jean Robert Contrôleur Principal à la Trésorerie de Montreuil sur mer de rejoindre le SIP de Montreuil où il sera affecté à compter du 01 décembre 2010.

Votes :

- Parité administrative : > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR CFTC
- Abstention CFDT et FO

4 > Questions diverses

L'administration nous informe qu'elle a affecté Monsieur Alain Fay au SIP de Lens Nord et qu'elle affectera à Hucqueliers, dès son retour de stage, Gaëlle KUSCHNICK lauréate du concours de contrôleur.

Ces affectations n'ont pas soulevé de commentaires de notre part dans la mesure où la volonté des agents est respectée et n'intervient pas dans le classement des demandes de mutation au niveau départemental puisque ces postes ne sont pas demandés.

Vos représentants en CAP B :

Michel Boutillier, Jacques Buttin (élus)

Yannig Bourgain et Jacques Regnier (experts)

FO DGFIP 62 Lettre d'information ~~~~~ Coupon à renvoyer à cette adresse :
Syndicat Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

Oui je souhaite recevoir gratuitement les informations du syndicat FO DGFIP 62

NOM : _____

PRENOM : _____

COURRIEL : _____@dgfip.finances.gouv.fr

POSTE DE TRAVAIL : _____

Fait à _____ le _____

Signature

- CAP LOCALE DU 08 NOVEMBRE 2010 - GESTION PUBLIQUE -

Compte rendu de la CAP C:

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Monsieur Claude VAUCHOT. La CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie Wimetz remplissant cette tâche pour l'Administration.

L'ordre du jour pour la CAP n° 3 (cadre C) était :

1. Procès-verbal de la CAPL n° 3 du 20/09/2010
2. Fiches des postes qui feront l'objet du mouvement spécifique
3. Affectation d'un agent de catégorie C
4. Questions diverses

1 > Procès-verbal de la CAPL n° 3 du 20/09/2010 :

Pas d'observation de la part des OS

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

2 > Fiches des postes qui feront l'objet du mouvement spécifique:

Comme en CAP B, les postes d'ARRAS CH (1C) et d'HUCQUELIERS (1C) proposés par la CAPL seront soumis à l'examen de la CAP Centrale, chargée de statuer sur les postes à retenir au mouvement national spécifique de mutation pour l'année 2011 avec affectation au 1/7/2011. Nos élus Force Ouvrière en CAP Centrale défendront les dossiers du Pas de Calais.

Afin de renforcer ces dossiers, la délégation Force Ouvrière a donc demandé et obtenu que soit ajouté dans les caractéristiques spécifiques du poste d'Arras que le manque d'attractivité de celui ci est constant depuis 4 ans, et non pas uniquement depuis avril 2009 comme indiqué dans le document initial. Pour Hucqueliers, nous avons demandé et obtenu là aussi que cette date soit considérée au 1/1/2008.

Votes :

- Parité administrative : > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

3 > Affectation d'un agent de catégorie C

Comme elle s'y était engagée, l'administration a accepté de revoir l'affectation de Monsieur LOHBRUNNER Franck initialement affecté à Arras CH.

Nous avons, lors de la dernière Commission Administrative Paritaire Locale, demandé que la situation de cet agent arrivant dans le Pas de Calais au 1/1/2011 soit revue, car la résidence

familiale était éloignée de plus de 100 kilomètres de sa résidence administrative. Consciente du problème, l'administration a donc décidé d'affecter M LOHBRUNNER à OUTREAU.

Force Ouvrière se félicite dans ce mouvement de voir ses revendications aboutir car le poste d'Outreau souffrait d'un sous effectif de - 0,90. Nous avons également alerté la Direction de la situation de ce poste comptable qui pourra ainsi participer à un meilleur redéploiement de l'équipe de dépannage.

Votes :

- Parité administrative : > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

4 > Questions diverses

La Direction départementale nous informe qu'elle a reçu avec beaucoup d'étonnement et d'incompréhension, le refus de mutation d'un agent initialement muté au 1/9/2010. La motivation de ce refus n'a pas été fournie à l'administration. Le Président nous a donc demandé de nous prononcer sur une sanction de non-mutabilité de cet agent. Les élus Force Ouvrière ont fait remarquer que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour (nous en avons été informé en séance) et qu'ils ne pouvaient dès lors, défendre l'agent. Ce point sera donc soumis à la prochaine CAP.

IMPORTANT : Ce refus de mutation n'est pas anodin car il prive une personne du poste resté vacant. Or, sur ce poste en question, une personne de la DDFIP du Pas de Calais aurait pu y être affecté. Malheureusement cela oblige cette personne à effectuer plus de 90 kilomètres par jour pour aller travailler. Nous comprenons et partageons l'amertume de cette personne, pour qui nous avons demandé la ré affectation la plus rapide possible (Janvier ou Avril 2010 ? ?).

Vos représentants en CAP C :

Yannig Bourgain, Jacques Regnier (élus)

Michel Boutillier, Jacques Buttin (experts)

FO DGFIP 62 Lettre d'information ~~~~~ Coupon à renvoyer à cette adresse :
Syndicat Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

Oui je souhaite recevoir gratuitement les informations du syndicat FO DGFIP 62

NOM : _____

PRENOM : _____

COURRIEL : _____@dgfip.finances.gouv.fr

POSTE DE TRAVAIL : _____

Fait à _____ le _____

Signature